

sances, qui portent le fardeau des principales responsabilités, pour qu'elles prennent au moins un départ dans la voie des mesures effectives de désarmement. Le Canada a parrainé des projets de désarmement partiel, mais il ne les considère pas comme définitifs. Nous devons absolument poursuivre nos

négociations dans l'intérêt de la paix. L'expérience et la confiance qui pourraient résulter de nos premiers pas dans la voie du désarmement, si petits soient-ils, nous entraîneraient peut-être vers le désarmement plus poussé dont dépend sans doute la survivance de l'espèce humaine.

Plainte de la Syrie aux Nations Unies *(Suite de la page 340)*

leurs, il a été expliqué de façon fort compétente par le distingué représentant du Japon. Je me bornerai donc à souligner que notre proposition conjointe est loin d'être une contre-proposition exigeant un traitement préférentiel, ni une formule rivalisant avec les autres efforts qui tendent à résoudre le problème à l'étude. Tout au contraire; d'ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous approuvons ces efforts sans réserve.

Ce point bien établi, et au cas où ces efforts échoueraient, nous voudrions qu'on donne libre cours à la "diplomatie de conciliation des Nations Unies", citée dans la préface du rapport annuel du secrétaire général. Tout au long du présent débat, la délégation canadienne a espéré voir se produire une amélioration de la situation actuelle, a cherché un moyen de progresser dans la bonne voie. Nous voulons espérer que la formule que nous avons recommandée, de concert avec d'autres, contribuera à ce résultat, et nous croyons sincèrement que notre espoir est partagé par la grande majorité des délégations réunies dans cette enceinte.

Les résolutions ne sont pas mises aux voix

Le 1er novembre, le représentant de l'Indonésie coupe court au débat sur les projets de résolution en demandant aux auteurs de ces projets de ne pas insister pour que leurs textes soient mis aux voix. En effet, dit-il, par suite de la complexité des questions en cause, questions éminemment délicates, l'Assemblée n'est pas en mesure de préconiser de ligne de conduite bien précise, ni de passer jugement en cette matière. Les auteurs des projets de résolutions acceptent cette proposition, et le président de l'Assemblée clôt le débat en exprimant l'espoir qu'aux yeux de l'Assemblée cette attitude finale constituera une solution satisfaisante.